



Procès-verbal de la **séance extraordinaire** de St-Félix-de-Dalquier, tenue à la salle de délibération le 26 février 2024 sous la présidence de M. le Maire, Félix Labrecque, et à laquelle sont présents les conseillers suivants:

Mme Katy Grenier	siège no 1
M. Anthony Macmillan Labrecque	siège no 2
M. Martin Gauthier	siège no 3
M. Jonathan Touchette-Boileau	siège no 4

Est également présente, Mme Josée Laverdière, Directrice Générale & Greffière-Trésorière.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. ABROGATION DE L'ARTICLE 17 DU RÈGLEMENT 303 SUR LA TAXATION ET LA TARIFICATION POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2024.
3. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 303.1 CONCERNANT LA MODIFICATION DE L'ARTICLE 17 SUR LA COMPENSATION POUR LE TRAITEMENT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES POUR L'ANNÉE 2024.
4. PÉRIODE DE QUESTIONS
5. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

43-02-24

Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jonathan Touchette
APPUYÉ PAR M. le conseiller Martin Gauthier
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'Adopter l'ordre du jour tel que présenté.

2. ABROGATION DE L'ARTICLE 17 DU RÈGLEMENT 303 SUR LA TAXATION ET LA TARIFICATION POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2024.

44-02-24

Abrogation de l'article 17 du Règlement 303 sur la taxation et la tarification pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2024.

ATTENDU QUE lors du dépôt de projet du Règlement 303 sur la taxation 2024 en décembre 2023 et lors de l'adoption du règlement 303 en janvier 2024, une erreur s'est glissée à l'article 17;

ATTENDU QUE cette erreur fait référence au tarif pour le traitement des matières résiduelles commerciale et a une incidence majeure sur la taxation;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jonathan Touchette
APPUYÉ PAR M. le conseiller Martin Gauthier
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'abroger l'article 17 du règlement 303.

3. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 303.1 CONCERNANT LA MODIFICATION DE L'ARTICLE 17 SUR LA COMPENSATION POUR LE TRAITEMENT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES POUR L'ANNÉE 2024.

45-02-24

Avis de motion et dépôt du projet de Règlement 303.1 concernant la modification de l'article 17 sur la compensation pour le traitement des matières résiduelles commerciales et industrielles pour l'année 2024.

M. le conseiller Jonathan Touchette Boileau a déposé et présenté le projet de règlement #303.1 concernant la modification de l'article 17 sur la compensation pour le traitement des matières résiduelles commerciales et industrielles pour l'année 2024.

Avis de motion est également donné par ledit membre du conseil municipal que lors d'une prochaine séance extraordinaire, le 28 février 2024, du conseil municipal, la Municipalité adoptera le règlement #303.1 concernant la taxation et la tarification pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2024.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée, il est 19h20.

Félix Labrecque
Maire


Josée Laverdière
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Félix Labrecque, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.